

Conseil municipal du lundi 29 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Line MAGNE, Maire.

Le Conseil municipal a examiné les projets de délibération suivants :

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil municipal
DEL26_044	Dispositif Petites Villes de Demain (PVD) - Avenant de prolongation : convention	Approuvé
DEL26_045	Intégration du programme Petites Villes de Demain dans l'avenant n°3 de la convention d'opération de revitalisation du territoire de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud	Approuvé
DEL26_046	Commission communale pour l'accessibilité : rapport annuel 2025	Approuvé
DEL26_047	Conseil local des enfants : règlement de fonctionnement et statuts	Approuvé
DEL26_048	Enfance : modification du règlement de fonctionnement des accueils péri et extra scolaires	Approuvé
DEL26_049	Jeunesse 11-17 ans : modification du règlement intérieur	Approuvé
DEL26_050	Moissy Plage : règlement de fonctionnement	Approuvé
DEL26_051	Convention d'objectifs et de financement pour la saison 2026/2027 entre la ville de Moissy-Cramayel et l'association SÉNART-MOISSY	Approuvé
DEL26_052	Gymnase de Jatteau : convention de financement avec le lycée la Mare Carrée	Approuvé
DEL26_053	Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) : rapport sur l'utilisation en 2025	Approuvé
DEL26_054	Admissions en non valeur	Approuvé
DEL26_055	Frais de garde ou d'assistance engagés par les élus municipaux : modalités de prise en charge	Approuvé

DEL26_056	Mise en place d'un contrat d'apprentissage au service informatique	Approuvé
DEL26_057	Mise en place d'un contrat d'apprentissage à la direction communication	Approuvé
DEL26_058	Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	Approuvé
DEL26_059	Modification du tableau des effectifs	Approuvé

**La Maire,
Line MAGNE**

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ORDONNANCE N°2021-1310 ET LE DÉCRET N°2021-1311 DU 7 OCTOBRE 2021

Toute personne intéressée peut consulter les délibérations sur le site Internet de la Ville et en obtenir copie en Mairie, au service du Secrétariat général et des Assemblées.

L'administration n'est pas tenue de donner suite aux demandes abusives, en particulier par leur nombre ou leur caractère répétitif ou systématique (article L311-2 du Code des relations entre le public et l'administration).

Diffusion :

- Panneau d'affichage municipal de la Mairie**
- Site internet de la ville (rubrique : « Ma Ville », « Le Conseil municipal »)**

Affichage du 03 juillet au 03 août 2026

Certifié affiché aux dates sus indiquées

Par délégation

La directrice générale des services

Béatrice QUIATOL